Image not found or type unknown

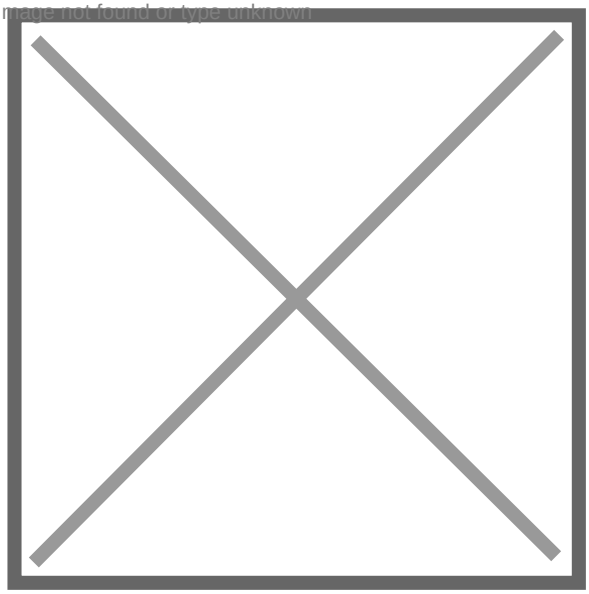

Opposition vente maison par enfants d'un 1er lit

Par **breand**, le **30/09/2015** à **15:30**

bonjour, veuve depuis 3ans et seule dans une grande maison, je l'ai mise en vente. Mon mari avait 3 enfants, 2 d'un 1er lit et 1 d'un 2ème lit. Les enfants du 1er lit ne répondent pas aux courriers envoyés par l'Agence Immobilière. Ai-je une possibilité de me défendre ou les enfants ont-ils tous les droits ?

Par **amajuris**, le **30/09/2015** à **17:21**

bonjour,
les enfants n'ont pas tous les droits mais je suppose que les enfants de votre mari suite à son décès, sont devenus propriétaires,en indivision avec vous, de cette maison.
comme pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de ses propriétaires, vous ne pouvez pas vendre sans leurs accords.
d'ailleurs une agence immobilière sérieuse n'aurait pas du accepté votre mandat de vente sans s'assurer que tous les propriétaires soient d'accord pour vendre.
par contre si vous avez l'usufruit sur la totalité de la maison, vous pouvez la louer pour financer la location d'un nouveau logement.
salutations
salutations

Par **moisse**, le **30/09/2015** à **17:24**

Bonjour,
[citation] je l'ai mise en vente[/citation]
Vous ne pouvez tout simplement pas la mettre en vente.
[citation] les enfants ont-ils tous les droits ?
[/citation]
En tout cas ils en ont bien plus que vous.
[citation]Ai-je une possibilité de me défendre [/citation]
Un notaire vous indiquera la limite de vos droits, le cas échéant se chargera de réunir les accords.
En cas d'insuccès, il ne restera que le TGI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés